Capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033

2020/0179(COD) - 29/10/2020 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport de Željana ZOVKO (PPE, HR) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 445/2014/UE instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033.

La commission parlementaire a recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire soutienne la proposition de la Commission visant à prolonger les Capitales européennes de la culture 2020 en 2021.

Les députés ont souhaité préciser que les deux capitales européennes de la culture 2020 ont dû reporter ou annuler plusieurs événements sans savoir quand il y aura un retour à la normale, tout en continuant à engager des frais pour ces événements. Ils ont souligné l'impossibilité pour ces villes de mettre en œuvre leur année en tant que capitale européenne de la culture et de tirer parti des investissements humains et financiers considérables qui ont été réalisés.